

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
Commune d'Aunay-sous-Auneau

**SÉANCE DU MERCREDI 20 NOVEMBRE 2024**

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au conseil municipal	En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
15	15	12	13

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt novembre à 18h31, le Conseil Municipal de la commune d'Aunay-sous-Auneau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Robert DARIEN, Maire de la commune, à la salle du conseil municipal de la mairie, conformément aux dispositions de la délibération n°2022\_74 du 21 septembre 2022.

Date de la convocation

15/11/2024

Date d'affichage

15/11/2024

**Présidence :**

M. Robert DARIEN, Maire d'Aunay-sous-Auneau

**Secrétaire de séance :**

Mme Frédérique SEVESTRE

**Participants :**

M. Robert DARIEN, M. Alex BORNES, Mme Cathy LUTRAT, M. Thierry DROUILLEAUX, M. Jean-Luc MARIETTE, Mme Frédérique SEVESTRE, M. Julien PICHOT, M. Daniel MOREAU, Mme Gwenaël BEYE, M. Patrick RIVARD, Mme Jasmonde MARTIN et M. Jean-André CAHUZAC.

**Absents excusés :**

Mme Evelyne GENECHUE,  
M. Vincent ZOUZOUKOWSKY (pouvoir à Robert DARIEN)

**Absente :**

Mme Julie DE FRANQUEVILLE

**Objet de la Délibération :**

**CONTRAT D'ENTRETIEN POUR LE NETTOYAGE DU FOYER COMMUNAL**

Délibération n° 2024\_047

Monsieur le Maire informe qu'une réorganisation des services a été mise en place suite au placement en congé longue maladie d'un agent, et a nécessité une réaffectation des postes.

Afin d'assurer une continuité dans les services, le nettoyage du foyer communal a été confié à une entreprise spécialisée.

À ce jour, cette prestation d'une durée de 3 heures par semaine, donne satisfaction et ne génère pas de surcoût pour la commune.

En raison des difficultés de recrutement, notamment pour des prestations limitées à quelques heures par semaine, Monsieur le Maire propose de pérenniser cette prestation.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :**

- Décide de confier le nettoyage du foyer communal à une entreprise.
- Charge Monsieur le Maire à entreprendre les démarches pour le choix de l'entreprise.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

**Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :**

- La publication sur le site internet : [www.aunay-sous-auneau.fr](http://www.aunay-sous-auneau.fr)
- Rubrique : La commune / Vie municipale le : 27/11/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat en application de l'article R421-1 du code de la justice administrative

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,  
Robert DARIEN

